FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 2596

Apprêt TPO InnoviPrime

SECTION 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	Apprêt TPO InnoviPrime
APPELLATION COMMERCIALE	
NUMÉRO DU PRODUIT	6100012
FAMILLE CHIMIQUE	Aucune information n'est disponible.
UTILISATION DU PRODUIT	Apprêt
FABRICANT/FOURNISSEUR	IKO Industries Ltée 160 IKO Way Hagerstown, MD 21740 États-Unis
SITE WEB	www.iko.com/fr
NUMÉRO D'URGENCE	CANUTEC : 1 613 996-6666 (renseignements 24 heures sur 24 seulement)

SECTION 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

MENTION D'AVERTISSEMENT	Danger
SYMBOLE(S)	
CLASSIFICATION	Liquides inflammables — catégorie 2 Risque d'aspiration — catégorie 1 Irritation cutanée — catégorie 2 Reprotoxicité– catégorie 2 Toxicité pour certains organes cibles, expositions répétées — catégorie 2 Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique — catégorie 3
MENTIONS DE DANGER	Liquide et vapeur très inflammables. Provoque une irritation cutanée. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

CONSEILS DE PRUDENCE	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les préccautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des appareils électriques/de ventilation/d'éclairage antidéflagrants. Utiliser des outils anti-étincelles uniquement. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après la manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison/un médecin. Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). Ne PAS provoquer de vomissements. En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Appeler un centre antipoison/un médecin en cas de malaise. Consulter un médecin en cas de malaise. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. En cas d'incendie : utiliser pour l'extinction : CO2, poudre ou pulvérisation d'eau. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlements locaux/régionaux/nationaux/internationaux.
NFPA	Santé : 2 Inflammabilité : 3 Réactivité : 0
HMIS	Santé : 2 Inflammabilité : 3 Dangers physiques : 0

SECTION 3 — COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM CHIMIQUE	% (P/P)	NUMÉRO CAS
Solvant naphta (pétrole), aliphatique léger (VM&P)	50-100 %	64742-89-8
toluène	25-50 %	108-88-3
copolymère d'isobutylene	2,5-10 %	L'information n'est pas disponible
(1, 1, 3, 3-tétraméthylbutyl) phénol	≤2,5 %	27193-28-8
xylène	≤0,5 %	1330 — 20-7

SECTION 4 — PREMIERS SOINS

INHALATION

En cas de perte de conscience, placer le patient sur le côté de façon stable pour le transporter. Appeler un médecin immédiatement. En cas de surexposition, déplacer la victime à l'air frais et demander des soins médicaux.

INGESTION

Rincer la bouche avec de l'eau. Boire un à deux verres d'eau, mais NE PAS provoquer de vomissements. Ne pas donner de liquide à une personne qui éprouve de la somnolence, des convulsions ou une perte de conscience. Si le vomissement survient spontanément, garder la tête sous le niveau des hanches pour empêcher l'aspiration. Appeler un médecin immédiatement. Demander un traitement médical.

CONTACT CUTANÉ

Essuyer l'excédent sur la peau. Laver immédiatement avec de l'eau et du savon, puis rincer abondamment.

CONTACT OCULAIRE

Rincer l'œil ouvert pendant 20 minutes sous l'eau courante. Appeler un médecin immédiatement.

SYMPTÔMES AIGUS ET CHRONIQUES

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SOINS MÉDICAUX

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 5 — MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

MOYEN D'EXTINCTION

CO_2, sable, poudre extinctrice. Ne pas utiliser d'eau. Produits d'extinction inappropriés : eau et jet d'eau à grand débit

CONSEIL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Équipement de protection : vêtements de protection et appareil de protection respiratoire.

INFLAMMABILITÉ	Inflammable
PROPRIÉTÉS	Forme : liquide Couleur : claire Odeur : semblable à du solvant Seuil olfactif : indéterminé
POINT D'ÉCLAIR	7,8 °C (46 °F)
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR	Aucune information n'est disponible
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION	Le produit n'est pas auto-inflammable.

SECTION 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, MESURES DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Veiller à ce que la ventilation soit adéquate. Porter des équipements de protection. Tenir les personnes non protégées à l'écart.

Critères d'action de protection pour les produits chimiques· PAC-

108-88-3	*toluène*	67 ppm
112945-53-5	*Silice amorphe*	18 mg/m³
1330 — 20-7	*xylène*	130 ppm

PAC-2 :

108-88-3	*toluène*	560 ppm
112945-53-5	*Silice amorphe*	100 mg/m³
1330 — 20-7	*xylène*	920* ppm

PAC-3 :

108-88-3	*toluène*	3 700* ppm
112945-53-5	*Silice amorphe*	630 mg/m³
1330 — 20-7	*xylène*	2500* ppm

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ne pas permettre au produit d'atteindre le système d'égout ou tout cours d'eau. Empêcher l'écoulement dans le système d'égout, les fosses de travail et les sous-sols. Informer les autorités compétentes en cas d'écoulement dans un cours d'eau ou le système d'égout. Ne pas laisser pénétrer les égouts/les eaux de surfaces ou souterraines.

GESTION DES REJETS

Recueillir avec un matériau absorbant (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure de bois). Éliminer la matière contaminée en tant que déchet conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Veiller à ce que la ventilation soit adéquate. Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants

aqueux.

RÉFÉRENCES À D'AUTRES SECTIONS	Consulter la section 7 pour les informations sur la manipulation sécuritaire. Consulter la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Consulter la section 13 pour les informations sur l'élimination.

SECTION 7 — MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MÉTHODES DE MANIPULATION	Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Se laver soigneusement après la manipulation.
MÉTHODES DE MANIPULATION, SUITE	Ouvrir les récipients dans une zone bien ventilée et éviter de respirer les vapeurs supérieures. Ouvrir et manipuler le récipient avec soin. Empêcher la formation d'aérosols.
PRÉCAUTIONS D'ENTREPOSAGE	Exigences à respecter pour les entrepôts et les récipients : stocker dans un endroit frais, à l'écart de la chaleur directe. (0 à 50 °C) (contenant en métal, sans eau) Indications concernant le stockage commun : entreposer loin des agents oxydants. Indications supplémentaires sur les conditions d'entreposage : conserver le récipient fermé hermétiquement. Entreposer au frais et au sec dans des récipients hermétiques.

SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants dont les valeurs limites exigent une surveillance sur le lieu de travail : Les éléments suivants sont les seuls du produit ayant une PEL, une VLE ou une autre limite d'exposition recommandée. Actuellement, les autres éléments n'ont pas de limite d'exposition connue.

	LIMITES D'EXPOSITION			
NOM CHIMIQUE	PEL	REL	VLE	Limite biologique
108-88-3 toluène	Valeur à long terme : 200 ppm Valeur plafond : 300; 500* ppm *pointe de 10 min par quart de 8 h	Valeur à court terme : 560 mg/m^3, 150 ppm Valeur à long terme : 375 mg/m^3, 100 ppm	Valeur à long terme : 75 mg/m^3, 20 ppm IBE	0.02 mg/L Moyen : sang Moment : avant le dernier quart de la semaine de travail Paramètre : Toluène 0.03 mg/L, Moyen : urine, Moment : fin de quart Paramètre : Toluène Créatinine 0,3 mg/L, Moyen : urine, Moment : fin de quart, Paramètre : o-crésol avec hydrolyse (fond)
1330 — 20-7 xylène	Valeur à long terme : 435 mg/m³, 100 ppm	Valeur à court terme : 655 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme : 435 mg/m³, 100 ppm	Valeur à court terme : 651 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme : 434 mg/m³, 100 ppm IBE	Créatinine 1,5 g/g Moyen : urine Moment : fin de quart Paramètre : acides méthylhippuriques

REMARQUE : La liste des abréviations se trouve à la fin du présent document.

MESURES D'AMÉNAGEMENT — Aucune autre information n'est disponible.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE — Consulter la liste ci-dessous

PROTECTION RESPIRATOIRE — Utiliser des équipements de protection respiratoire homologués lorsque l'exposition atmosphérique est excessive. Consulter le fabricant du respirateur pour déterminer le type d'équipement approprié pour une utilisation donnée. Respecter les limites d'utilisation du respirateur précisées par le fabricant.

PROCTECTION CORPORELLE — Vêtements de travail protecteurs

PROTECTION OCULAIRE — Lunettes de protection avec écrans latéraux.

MESURES D'HYGIÈNE — Tenir loin des produits alimentaires et des boissons. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin des travaux. Entreposer les vêtements de protection séparément. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

AUTRES MESURES	Protection des mains : le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation chimique. En raison du manque de tests, aucune recommandation ne peut être faite quant au matériau des gants pour le produit/la préparation/le mélange chimique. Sélectionner le matériau du gant selon le temps de pénétration, les taux de diffusion et de dégradation. Matériau des gants : La sélection de gants adaptés ne dépend pas uniquement du matériau, mais également d'autres marques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'utilisation. Temps de pénétration du matériau du gant : Le temps de pénétration exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE (ÉTAT PHYSIQUE, COULEUR, etc.)	Forme : liquide Couleur : claire
ODEUR	Semblable à du solvant
SEUIL OLFACTIF	Indéterminé
PH	Indéterminé.
POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION	Point de fusion : indéterminé.
POINT INITIAL D'ÉBULLITION ET INTERVALLE D'ÉBULLITION	Point d'ébullition : 85 °C (185 °F)
POINT D'ÉCLAIR	7,8 °C (46 °F)
TAUX D'ÉVAPORATION	Indéterminé.
INFLAMMABILITÉ	Inflammable.
LIMITES SUPÉRIEURES/ INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ/ D'EXPLOSIVITÉ	Inférieure : 1,2 vol % Supérieure : 7,0 vol %

PRESSIONS DE VAPEUR 20 °C (68°F)	29 hPa (21,8 mmHg)
DENSITÉ DE VAPEUR	Indéterminée.
DENSITÉ RELATIVE	Indéterminée.
POIDS MOLÉCULAIRE	Aucune information n'est disponible
SOLUBILITÉ(S)	Immiscible ou difficile à mélanger.
COEFFICIENT DE PARTAGE : N-OCTANOL/EAU	Indéterminé
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION	Le produit n'est pas auto-inflammable.
MASSE VOLUMIQUE 20 °C (68 °F)	0,8 g/cm³ (6,676 lb/gal)
VISCOSITÉ	Dynamique : indéterminée. Cinématique : indéterminée.
TENEUR EN SOLVANT	Solvants organiques 82,5 %
CONTENU SOLIDE	15,0 %
AUTRES INFORMATIONS	Poids par gallon = 6,6 lb/gal, COV <690 g/L

SECTION 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ	Aucune autre information pertinente n'est disponible.
STABILITÉ CHIMIQUE	
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Aucune réaction dangereuse n'est connue.
CONDITIONS À ÉVITER	La chaleur, les flammes, les étincelles.
MATIÈRES INCOMPATIBLES	Réaction avec les agents oxydants puissants.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX — Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone Hydrocarbures

SECTION 11 — DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË/CHRONIQUE — Valeurs de DL/CL50 pertinentes pour la classification :

-88-3 toluène

Oral	DL 50	5 000 mg/kg (rat)
Cutanée	DL 50	12,124 mg/kg (lapin)
Inhalation	CL 50/4 h	5,320 mg/L (souris)

PROBLÈMES MÉDICAUX — Aucune autre information n'est disponible.

EXISTANTS POUVANT ÊTRE AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION

PRINCIPALE VOIE D'EXPOSITION — Aucune autre information n'est disponible

YEUX — Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux.

PEAU — Irritant pour la peau et les muqueuses.

INHALATION — Aucune autre information n'est disponible

INGESTION — Aucune autre information n'est disponible

STOT (TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES) – EXPOSITION UNIQUE — Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT (TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES) – EXPOSITIONS RÉPÉTÉES — Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

CANCÉROGÉNICITÉ — CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

108-88-3	*toluène*	*Groupe 3*
1330-30-7	*xylène*	*Groupe 3*
102-71-6	*Triéthanolamine*	*Groupe 3*

NTP (National Toxicology Program)
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration)
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

REPROTOXICITÉ	Ce produit peut causer des troubles de reproduction.
DÉVELOPPEMENT DE LA PROGÉNITURE	Le produit peut causer des dommages héréditaires. Produits chimiques connus pour causer la toxicité développementale : 108-88-3 toluène
FONCTION SEXUELLE ET FERTILITÉ	Produits chimiques connus pour causer la reprotoxicité chez les femelles : Aucun des ingrédients n'est répertorié. Produits chimiques connus pour causer la reprotoxicité chez les mâles : Aucun des ingrédients n'est répertorié.
TOXICITÉ AQUATIQUE	Présumé néfaste pour les organismes aquatiques.
PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	Aucune autre information pertinente n'est disponible.
MOBILITÉ PAR BIODÉGRADATION	Aucune autre information pertinente n'est disponible.
POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	Aucune autre information pertinente n'est disponible.
MOBILITÉ DANS LES SOLS	Aucune autre information pertinente n'est disponible.
REMARQUES GÉNÉRALES	Actuellement, il n'y a pas d'évaluation écotoxicologique. Catégorie de pollution des eaux 2 (classification propre) : polluant pour les eaux. Ne pas laisser le produit atteindre l'eau souterraine, un cours d'eau ou le système d'égout. Il est dangereux de boire l'eau même si seules de petites quantités s'écoulent dans le sol.

SECTION 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

RECOMMANDATIONS SUR L'ÉLIMINATION	Procédés de traitement des déchets : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas permettre au produit d'atteindre le système d'égout. Doit être traité de manière particulière en respectant les règlements officiels. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements officiels. Emballages non nettoyés : L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements officiels

SECTION 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO ONU : DOT ADN, IMDG, IATA	ONU 1133
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU : DOT ADN, IMDG, IATA	DOT : Adhésifs IMDG, IATA : ADHÉSIFS, mélange
CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT : DOT CLASSE ADN, IMDG, IATA	DOT : Classe 3 Liquides inflammables · Étiquette 3 IMDG, IATA : Classe 3 Liquides inflammables · Étiquette 3
GROUPE	D'EMBALLAGE : DOT IMDG, IATA, GEII
RISQUE ENVIRONNEMENTAL	Marque : symbole (poisson et arbre)
PRÉCAUTIONS	PARTICULIÈRES POUR LES UTILISATEURS
Avertissement :	Liquides inflammables · Code de danger (Kemler) : 33 Numéro EMS : F-E, S-D
TRANSPORT EN VRAC	Sans objet.
SELON L'ANNEXE II DE LA MARPOL 73/78 ET LE RECUEIL IBC	
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES OU SUR LE TRANSPORT	Sans objet.
RÈGLEMENT TYPE DE L'ONU	ONU 1133, adhésifs, mélange, 3, II

SECTION 15 — INFORMATION SUR LA RÈGLEMENTATION

Section 355 (substances extrêmement dangereuses) :
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Section 313 (listes des produits chimiques toxiques particuliers) :
108-88-3 toluène
1330 — 20-7 xylène

TSCA (Toxic Substances Control Act) :

Les composants de ce produit ne figurent pas dans l'inventaire du TSCA ou en sont exemptés.

Proposition 65 :

Produits chimiques connus pour causer le cancer :
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Produits chimiques connus pour causer la reprotoxicité chez les femelles :
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Produits chimiques connus pour causer la reprotoxicité chez les mâles :
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Produits chimiques connus pour causer la toxicité développementale :
108-88-3 toluène

(LIS) Liste intérieure des substances du Canada :
Tous les composants de ce produit sont sur la LIS (Liste intérieure des substances du Canada) ou sont exemptés de ses exigences.

New Jersey — Liste du droit à l'information :
108-88-3 toluène
1330 — 20-7 xylène

New Jersey — Liste spéciale des substances dangereuses : 108-88-3 toluène TE, F3
1330 — 20-7 xylène F3

Pennsylvanie — Liste du droit à l'information :
108-88-3 toluène
1330 — 20-7 xylène
Pennsylvanie — Liste spéciale des substances dangereuses : 108-88-3 toluène E

1330 — 20-7 xylène E

Catégories de cancérogénicité · EPA (Environmental Protection Agency) : 108-88-3 toluène II
1330 — 20-7 xylène I

VLE (valeur limite d'exposition établie par l'ACGIH) :
108-88-3 toluène A4
1330 — 20-7 xylène A4

MAK (concentration maximale en milieu de travail, abréviation allemande) :
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health) Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Règlements nationaux :
Information sur les limites d'usage : l'utilisation par des travailleurs formés adéquatement est recommandée.

Catégorie de pollution pour les eaux : Catégorie de pollution des eaux 2 (classification propre) : polluant pour les eaux. Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 — AUTRES INFORMATIONS

DATE DE RÉVISION DE LA FDS	24 septembre 2024
REMPLACE LA FS/FDS DE	(nouveau)
PRÉPARÉE PAR	Service de SSE
INFORMATION GÉNÉRALE	1 888 766-2468
SITE WEB	www.iko.com/fr
AUTRES INFORMATIONS/ DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ	Lire la présente fiche de données de sécurité avant de manipuler ou d'éliminer ce produit. Les consignes de sécurité pour ce produit sont fournies pour aider nos clients concernant les questions de santé, de sécurité ou d'environnement. Nous avons pris des mesures raisonnables pour nous assurer que les méthodes d'essai et les sources de ces données sont exactes et fiables; nous ne donnons cependant aucune garantie, explicite ou implicite, concernant leur exactitude. Puisque les conditions ou les méthodes de manipulation et d'utilisation de ce produit sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et nous déclinons expressément toute responsabilité pour les dommages découlant de la manipulation, de l'entreposage, de l'usage ou de l'élimination du produit, ou y étant associés.